

CPTS : Elaboration d'un budget prévisionnel



Café CPTS#8 – 20 mai 2022



Etablir un budget prévisionnel

- Le budget prévisionnel est un **outil de pilotage financier et d'aide à la décision**.
- Le budget prévisionnel liste l'ensemble des **charges** de la CPTS, ainsi que les **recettes prévues**.
- Les objectifs :
 - Evaluer la situation financière de la CPTS
 - Planifier
 - Permettre **d'anticiper les besoins en trésorerie**
 - Permettre **d'ajuster vos objectifs à la réalité de votre situation**
 - Anticiper la **recherche d'autres financements ou encore de partenariats**.

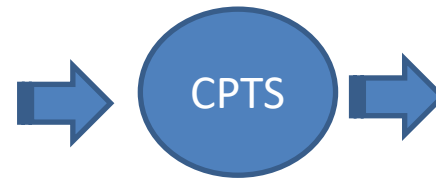
Point important: le budget prévisionnel n'est utile que lorsqu'il est consulté et **mis-à-jour régulièrement** : pour qu'il soit réellement utile, le budget prévisionnel doit être consulté et révisé *a minima* tous les 6 mois, afin de faire le point sur la santé financière de votre CPTS et d'ajuster la prévision de trésorerie



Rappel : le principe général des flux financiers d'une CPTS

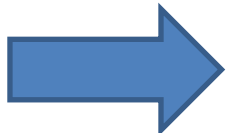
Les financements :

- 1) La principale source financière:
l'ACI prévoit deux volets de financement adaptés au regard de la taille de la CPTS : un pour le fonctionnement, l'autre pour la mise en œuvre de chacune des missions.
- 2) Des financements complémentaires :
 - Crédits FIR lorsque le projet est relié à une thématique particulière portée par l'ARS .
 - D'autres financeurs comme les collectivités territoriales ou les établissements publics d'aménagement du territoire peuvent également être sollicités
 - Appel à projet (AAP)
 - Expérimentations innovantes...
 - Autres...



Dépenses :

- 1) Temps de coordination
- 2) Temps de réalisation des missions
- 3) Moyens alloués
 - Indemnité des professionnels (ICPA)
 - Salaires (coordonnateur, secretariat)
 - Eventuel consultant / comptable
 - factures fournisseurs



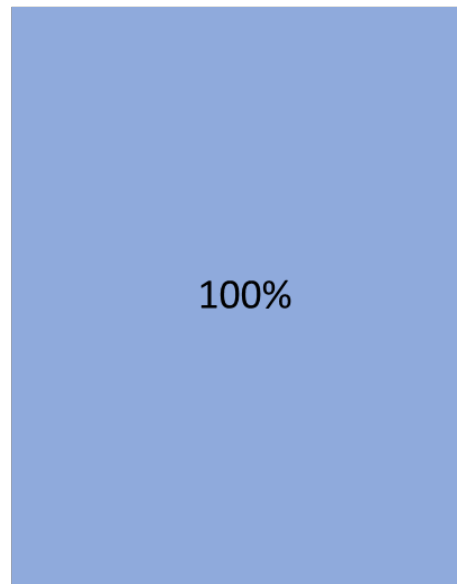
Il est important de trouver un bon équilibre entre les frais liés aux salaires, ceux des moyens matériels mis en œuvre et les indemnités des professionnels indispensables pour la mise en œuvre des missions



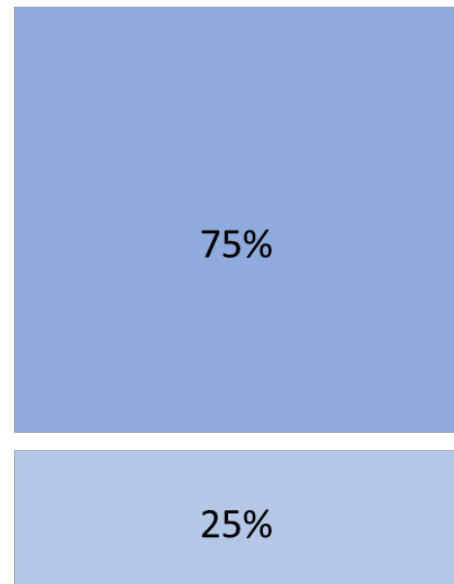
Rappel - les ressources : mécanismes de versement des financements ACI

➔ Financement volet fonctionnement de la CPTS

Dès signature du contrat en année n = 100% de l'enveloppe de fonctionnement



Puis à chaque nouvelle année à date anniversaire :



Versement de 75% du montant alloué au fonctionnement de la CPTS

Versement du solde à date anniversaire de la signature du contrat (n+1)

→ 2ème année : 75% du budget de fonctionnement.

→ N+3, on a de nouveau 100% du fonctionnement (correspondant aux 75% de l'année en cours et 25% de l'année N-1)



Rappel - les ressources : mécanismes de versement des financements ACI

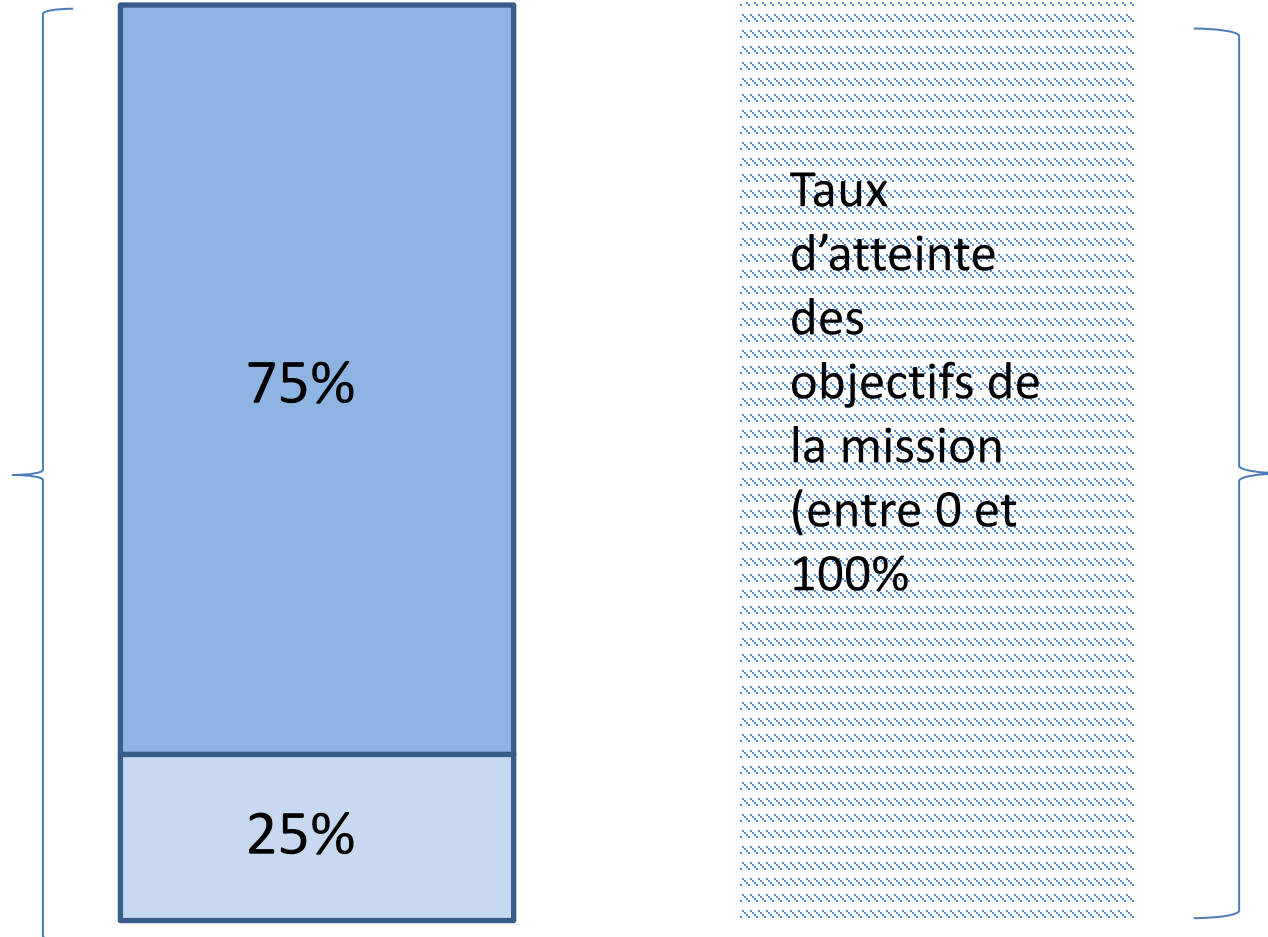


Financement volet missions de la CPTS

A la date de démarrage de chaque nouvelle mission, versement de 75% du volet fixe proratisé en fonction de la date anniversaire du contra.

Puis à chaque date anniversaire du contrat, versement de 75% de cette enveloppe.

Versement du solde à date anniversaire de la signature du contrat (n+1)



Versement du volet variable à la date anniversaire du contrat (n+1) en fonction du degré d'atteinte des objectifs fixés et de l'intensité des moyens déployés



Versement de la Part Fixe de chaque mission

→ Versée au démarrage des actions prévues dans le cadre de l'ACI

→ Modalités:

- 1ère mission démarrée
- 75 % de la part versée au cours de l'année N débutant au mois M de la 1ère action
- 25% de la part de l'année N versée l'année N+1 (mois anniversaire du mois M)

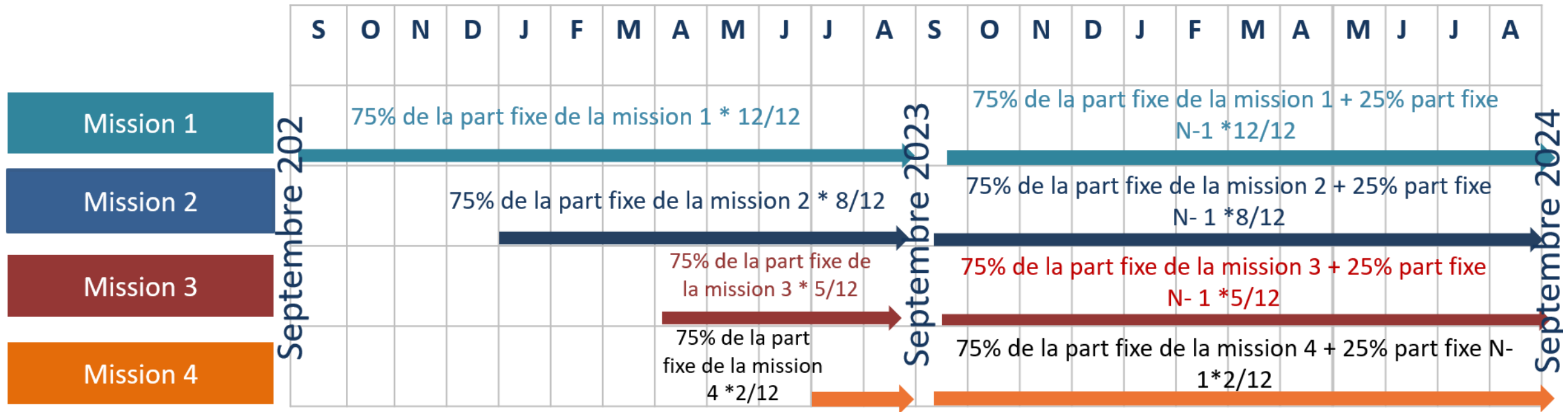
→ Missions démarrées ensuite : même principe, avec pro-rata sur 1ère année « active »

→ Traçabilité par un mail à la CPAM pour informer de l'enclenchement de la mission



Versement de la Part Fixe de chaque mission

ACI Signés en 09/2022





Versement de la part variable

- Versée à partir de la 2ème année: évalue les actions et les résultats de l'année N-1
- Correspond à l'atteinte des indicateurs d'intensité d'action et/ou de résultat définis dans les ACI
- Modalités:
 - A chaque mission une part variable associée
 - Part versée au prorata du démarrage des actions de l'année N-1
 - Part versée au prorata de l'atteinte des indicateurs
- **Part variable : positionnement possible d'un poids par indicateur : harmonisation des pratiques en cours par les CPAM**



Budget prévisionnel : les ressources

				ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
RESSOURCES						
FINANCEMENTS ACI						
		Fonctionnement				
		Financement additionnel signature ACI avant le 30/09/22				
		Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins	Volet Fixe			
			Volet variable			
		Missions en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels	Volet Fixe			
			Volet variable			
		Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention	Volet Fixe			
			Volet variable			
		Mission dédiée aux crises sanitaires	Volet Fixe			
			Volet variable			
		Actions en faveur développement qualité/pertinence des soins	Volet Fixe			
			Volet variable			
		Actions en faveur accompagnement professionnels de santé	Volet Fixe			
			Volet variable			
SUBVENTIONS						
ADHESIONS MEMBRES						
		Collège				
		Collège				
		Collège				
		Collège				
AUTRES RECETTES						
		TOTAL DES RECETTES(1)		- €	- €	- €



Budget prévisionnel : les charges

				ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3
CHARGES						
CHARGES EXTERNES						
Achats	60	606100	Eau, gaz, électricité			
		606300	Petit outillage			
		606400	Fournitures de bureau			
		613200	Loyer			
		613500	Abonnement logiciels			
		614000	Charges locatives			
		615000	Entretien et réparation (local, matériel...)			
		616100	Assurance			
		618100	Documentation			
		618200	Formation			
Autres services extérieurs	62	622600	Honoraires (comptables, juristes)			
		622800	Honoraires divers (ICPA)			
		623000	Publicité, communication			
		623100	Site internet (création, entretien) -			
		625100	Frais de déplacements			
		625600	Missions, réceptions			
		626000	Frais postaux			
		626100	téléphone			
		627000	Services bancaires			
		628000	Concours et cotisations			
Impôts et taxes	63	631000	Impôts et taxes			
Charges de personnel	64	641000	Charges de personnels			
		645000	Charges sociales			
Amortissements	68	681100	Dotations aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)				- €	- €	- €



Budget prévisionnel : calcul

- ***Budget prévisionnel = Total des recettes (1) – Total des charges d'exploitation (2)***

- Attention : Le budget prévisionnel ≠ budget de trésorerie
 - différence entre résultat net et trésorerie prévisionnelle (ex. date anniversaire mi 2022 et versement des fonds début 2023)
 - Décalage temporaire



Quelques précisions suite à vos demandes...

Rappel avenant 2 ACI

- Aide forfaitaire versé par l'Assurance Maladie en amont de la contractualisation sous conditions (s'ajoute au FIR)
- Montant additionnel pour les CPTS adhérentes avant le 30 septembre 2022 (mesures rétroactives pour les CPTS adhérentes en 2019, 2020 et 2021)
- Majoration de 10% de toutes les enveloppes des missions socles et optionnelles pour les CPTS de taille 4 comprenant au moins 100 adhérents (hors financement additionnel du fonctionnement).

Principe de fongibilité :

- Caractère interchangeable des revenus détenus
- La CPTS **définit librement son budget de dépenses** au regard de l'organisation et des actions qu'elle met en œuvre, sans être contraint par le montant des fonds reçus mission par mission.

ICPA

Les professionnels qui s'impliquent dans la CPTS peuvent être indemniser en utilisant le système des ICPA (café CPTS#1)

- Le plafond des ICPA ne peut dépasser 2 X la valeur du plafond de la sécurité sociale par année civile (plafond PLFSS : 41 136€)
- Toute personne doit déclarer ses honoraires dès lors qu'ils sont supérieurs à 1 200 €/ an (sinon requalification des honoraires en salaire ou application de la TVA)



Exemple : utilisation de l'outil « budget prévisionnel »



VOS QUESTIONS





Annexes





Financements possibles / exemple CPTS T2

Financement	Avant sign ACI		A1: débute signature ACI 2 mois calendrier				A2 : Date Anniversaire N+1 Signature ACI				A3 : Date Anniversaire N+2 Signature ACI			
	Formule	Montant	Début		6 mois		Fixe		Variable A1		Fixe		Variable A2	
			Formule	Montant	Formule	Montant	Formule	Montant	Formule	Montant	Formule	Montant	Formule	Montant
Démarrage (FIR)	100% à	15 000,00												Dépend de l'atteinte des objectifs
	validation LI													
Fonctionnement			Dès signature :100%	60 000,00			60.000 x 75%	45 000,00			(60.000 x 25%) N-1+(60000 x 75%)N	60 000,00		
Financement additionnel éventuel			Dès signature : 100%	45 000,00										
Mission 1 (démarrée mi-A1)					75% x 70.000 x 6/12	26 250,00	70.000 x 75% N	52 500,00	30.000 x 6/12x50%	7 500,00	(70.000 x 25%)N-1 +(70000x75%)N	70 000,00	30.000 x 70%	21 000,00
							25% X 70000 X6/12 N-1	8 750,00						
Mission 2 (démarrée début A2)						-	35.000 x75%	26 250,00		-	35.000 x 75% N	35 000,00	35.000 x 80%	28 000,00
											25% X 35000 N-1	8 750,00		
Mission 3 (démarrée mi-A1)					75% x 15.000 x 6/12	5 626,00	15.000 x 75% N	11 250,00	15.000 x6/12x50%	3 750,00	15.000 x 25% N-1	3 750,00	15.000 x 0%	-
							25% X 15000 X 6/12 N-1	1 875,00			15.000 x 75% N	11 250,00		
Mission 4 (démarrée av. ACI)	100% si mission démarrée	17 500,00		35 000,00		-	17.500 x 75%	13 125,00		-	17.500 x 25% N-1	4 375,00	Plus ou moins fonction situation sanitaire	-
											17.500 x 75% N	13 125,00		
Total Fixe		32 500,00		140 000,00		31 876,00		158 750,00				206 250,00		
Total Variable										11 250,00				49 000,00
Total Maximal potentiel	32 500,00		171 876,00				170 000,00				255 250,00			



Détails des financements possibles totaux (hors financement additionnel de fonctionnement)

Montant annuel		CPTS Taille 1	CPTS Taille 2	CPTS Taille 3	CPTS Taille 4
		<40 000 hbts	40 000-80 000 hbts	80 000 -175 000 hbts	Plus de 175 000 hbts
Financement du fonctionnement	Total	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Accès aux soins	Volet fixe/moyens	55 000 €	70 000 €	90 000 €	110 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	30 000 €	35 000 €	45 000 €
	Total	80 000 €	100 000 €	125 000 €	155 000 €
Coordination / parcours	Volet fixe/moyens	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet variable/actions et résultats	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Total	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Prévention	Volet fixe/moyens	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	10 000 €	15 000 €	17 500 €	20 000 €
	Total	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Réponse aux crises sanitaires graves	Volet fixe/moyens 1ère rédaction du plan (l'année de la rédaction)	25 000 €	35 000 €	45 000 €	50 000 €
	Volet fixe/moyens Mise à jour du plan (les années suivant l'année de la rédaction du plan)	12 500 €	17 500 €	22 500 €	25 000 €
	Volet variable/survenue d'une crise sanitaire grave	37 500 €	52 500 €	67 500 €	75 000 €
	Total	62 500 €	87 500 €	112 500 €	125 000 €
Qualité et pertinence des soins	Volet fixe/moyens	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Volet variable/actions et résultats	7 500 €	10 000 €	15 000 €	20 000 €
	Total	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Accompagnement des professionnels de santé	Volet fixe/moyens	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Volet variable/actions et résultats	5 000 €	7 500 €	10 000 €	15 000 €
	Total	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total possible	Volets fixe et variable	287 500 €	382 500 €	487 500 €	580 000 €